

Voirie - Réfection du pont de la Pelote - Adoption du projet - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, la réalisation de gros travaux d'entretien sur les ouvrages d'art est confiée à des entreprises.

Pour l'année 1993 il a été décidé d'entreprendre des travaux de réfection du pont de la Pelote pour un montant estimé à 600 000 F (études : 50 000 F - travaux : 550 000 F).

Ces travaux comprendront :

- la reconstruction des trottoirs,
- le remplacement de la travée rive droite,
- la reprise de l'étanchéité et de la couche de roulement.

Cette opération a été programmée après une visite détaillée de l'ouvrage en août 1992 qui a montré son mauvais état (oxydation des poutres, dégradation du béton, fissurations importantes...).

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert.

Après avis favorable de la Commission Voirie-Circulation, le Conseil Municipal est invité à décider la réalisation de ces travaux et à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1993, chapitre 901.11/235.508.35000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.